



Cher parent/tuteur, chère tutrice :

Votre enfant bénéficie de services de santé et/ou d'aménagements médicaux à l'école et dans le cadre des programmes/activités du DOE, conformément à la section 504 de la Loi sur la réhabilitation de 1973 (Rehabilitation Act). Ces services permettent à l'élève ayant des besoins médicaux de participer à l'école sur le même pied d'égalité que ses camarades non handicapés. Par exemple, les élèves ayant des problèmes de santé peuvent recevoir des médicaments à l'école conformément aux instructions de leur médecin, ou les élèves ayant des problèmes visuels ou auditifs peuvent s'asseoir plus près du tableau.

Le Bureau de la santé scolaire examine les demandes d'aménagements médicaux chaque année scolaire pour confirmer si votre enfant a besoin de services et/ou d'aménagements à l'école, et pour informer l'école de toutes les modifications adéquates afin de garantir que les besoins de votre enfant sont comblés.

Afin de vous préparer pour la prochaine année scolaire, veuillez procéder comme suit :

- Demandez au médecin de votre enfant de remplir les documents ci-joints, à savoir [le formulaire d'administration de médicaments contre le diabète](#), [le\(s\) formulaire\(s\) d'administration de médicaments](#) et/ou [le formulaire d'administration de traitements médicaux prescrits](#) (joignez une petite photo récente en haut à gauche).
 - Après avoir vérifié les formulaires complétés par le médecin de votre enfant, signez le verso du ou des formulaires et indiquez vos coordonnées.
- Soumettez le formulaire d'administration de médicaments contre le diabète ou le formulaire d'administration de médicaments, et/ou le formulaire pour soins médicaux prescrits dûment remplis à l'infirmière scolaire avant le **1^{er} juin 2023 ou le plus tôt possible**, pour que votre enfant puisse recevoir les services autorisés au début de l'année scolaire 2023-2024.
- Pour demander des aménagements nouveaux ou pour les modifier : il faut soumettre le [formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales](#) (complété par le médecin de votre enfant) à la personne en charge de la coordination de la Section 504 de votre école, avec le [formulaire de demande de services de santé/d'aménagements de la Section 504 pour les parents](#).

Les formulaires médicaux qui sont envoyés après la fin de l'année scolaire peuvent être soumis comme suit :

Formulaires d'administration de médicaments contre le diabète :

Par e-mail :

OshDMAF@health.nyc.gov Ou

Par courrier :

Attn: DMAF Coordinator New York
City DOHMH Office of School Health
42-09 28th Street, CN-25
Queens, New York 11101-4714

Ou

Par fax :

347-396-8945 (Bronx & Manhattan)
347-396-8933 (Brooklyn & Staten Island)
347-396-8932 (Queens)

Tous les autres formulaires d'administration de médicaments et formulaires pour soins médicaux prescrits :

Par e-mail au borough de scolarisation de votre enfant :

BronxMAF@health.nyc.gov
BrooklynMAF@health.nyc.gov
ManhattanMAF@health.nyc.gov
QueensMAF@health.nyc.gov
StatenIslandMAF@health.nyc.gov

Ou

Par courrier :

Attn: Director of Nursing
New York City DOHMH
Office of School Health
42-09 28th Street, CN-25
Queens, New York 11101-4714